

Délibération n°2025/07 du 27 février 2025

**Objet : Autorisation d'adhésion de l'Afpa à l'association PTCE ECRIN**

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 5315-3 19° et R. 5315-8,

Après en avoir délibéré le 27 février 2025, décide :

**Article I**

Le Conseil d'administration autorise l'adhésion de l'Afpa en tant que membre de l'association PTCE ECRIN.

**Article II**

Le Conseil d'administration autorise la Directrice générale à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires permettant cette adhésion.

**Article III**

La Directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Marie Marx